

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 août 2016

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 17 août 2016 à 20 h. Sont présents :

M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Michel Paquet	Lac-Poulin
Absente	Notre-Dame-des-Pins
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent et agit à titre de secrétaire de la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2016-08-107

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 juin 2016;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 12 juillet 2016;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 août 2016;

- 3.4. Projet de règlement 2012-82-01 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Beuce-Sartigan;
- 3.5. Avis de motion – Règlement 2012-82-01;
- 3.6. Report du dépôt des rôles d'évaluation au 1^{er} novembre 2016;
- 3.7. TACA;
- 3.8. Cadets policiers;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Programme d'aménagement durable des forêts – Adoption du rapport annuel 2015-2016;
 - 4.2. Collaboration intermunicipale – Résultats du questionnaire transmis aux municipalités locales;
 - 4.3. RénoRégion – Sommes disponibles;
 - 4.4. Centre-Femmes de Beuce inc. – Demande d'aide financière;
 - 4.5. Piste cyclable – Demande d'aide financière au volet Fonds des petites collectivités du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;
 - 4.6. CISSS Chaudière-Appalaches / Projet OPTILAB;
 - 4.7. Temps d'attente au service d'urgence;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité :
 - Règlement 623-2016 – Saint-Georges;
 - Règlement 624-2016 – Saint-Georges;
 - 5.2. Travaux d'aménagement – Ruisseau Johnny-Caron dans la municipalité de Saint-Benoît-Labre;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Service de l'aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire – Nomination de monsieur Gaétan Larivière à titre d'employé régulier.
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers du mois de juin 2016;
 - 9.2. États financiers du mois de juillet 2016;
 - 9.3. Bilan trimestriel de la SAAQ;
 - 9.4. Liste des organismes communautaires en Beuce-Sartigan;
10. Divers :
 - 10.1. Projet de loi 106 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et autres dispositions législatives;
 - 10.2. Projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2016-08-108

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 15 JUIN 2016**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 15 juin 2016 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
12 JUILLET 2016**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 juillet 2016 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
9 AOÛT 2016**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 août 2016 à titre d'information.

**PROJET DE RÈGLEMENT 2012-82-01 MODIFIANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Le directeur général adjoint dépose et commente le projet de modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Beauce-Sartigan.

Il est convenu d'entreprendre les démarches visant son adoption.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Madame Christine Caron, donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil des maires, sera soumis le règlement 2012-82-01 amendant le règlement 2012-82 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Beauce-Sartigan afin de rencontrer les nouvelles dispositions législatives.

2016-08-109

**REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION AU
1^{ER} NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, de signifier aux autorités concernées que le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de La Guadeloupe, Saint-Honoré-de-Shenley, Lac-Poulin et Saint-Benoît-Labre sera reporté au 1^{er} novembre 2016 tel que le permet l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

2016-08-110

**TABLE AGROALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-
APPALACHES**

Attendu les nouveaux éléments apportés par les représentants de l'UPA de Beauce-Sartigan en comité de travail;

Attendu que le projet d'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2016-2017 prévoit la création d'un comité directeur sur lequel il y aura un représentant de chaque MRC et un pour la Ville de Lévis;

Attendu que cette entente a une durée d'un an;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, d'adhérer à la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches pour l'année 2016-2017 et d'y contribuer financièrement pour un montant de 3 500 \$ pris à même le Fond de développement du territoire.

2016-08-111

CADETS POLICIERS

Les cadettes affectées au territoire de la MRC pendant la période estivale, déposent aux membres du conseil de la MRC trois documents sur les activités tenues sur le territoire ainsi que les problématiques rencontrées;

Les membres du conseil expriment leur satisfaction sur les services reçus de celles-ci;

Il est donc proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, de remercier les cadettes pour le travail effectué et de les féliciter pour leur admission à l'école de police de Nicolet.

2016-08-112

**RECONDUCTION DU PROGRAMME DE CADETS POLICIERS
POUR L'ÉTÉ 2017**

Attendu la grande satisfaction exprimée par les membres du conseil du service offert par le programme de cadets policiers;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, de confirmer la reconduction du programme mentionné plus haut et de prévoir les sommes nécessaires dans le cadre de l'exercice des prévisions budgétaires de 2017.

2016-08-113

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS –
ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015-2016**

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 août 2016

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport annuel par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudières-Appalaches;

Attendu le rapport annuel 2015-2016 déposé au présent conseil des maires;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le rapport annuel 2015-2016 élaboré dans le cadre de la première année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

COLLABORATION INTERMUNICIPALE – RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE TRANSMIS AUX MUNICIPALITÉS LOCALES

Le directeur général adjoint dépose un document pour lecture contenant l'ensemble des réponses des municipalités aux quatre questions discutées lors de la rencontre sur la collaboration intermunicipale. Une rencontre est déjà prévue afin de poursuivre la démarche.

2016-08-114

RÉNO RÉGION – SOMMES DISPONIBLES

Attendu l'aide financière obtenue dans le cadre du programme RénoRégion, 128 000 \$;

Attendu que ce programme apporte un soutien aux propriétaires-occupants à faible revenu ou modeste;

Attendu le nombre de dossiers déjà en attente avant l'annonce du montant d'aide octroyé (27 dossiers);

Attendu qu'aucune nouvelle demande ne peut être acceptée faute d'insuffisance de fonds pour combler les besoins actuels;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de remercier le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'avoir maintenu le programme et de nous avoir accordé cette aide financière. Il est de plus résolu de demander au ministre de prévoir des sommes additionnelles pour notre

MRC afin de pouvoir répondre aux besoins en attente et de transmettre une copie de la résolution au député.

2016-08-115

CENTRE-FEMMES DE BEAUCE INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que le Centre-Femmes de Beauce inc. sollicite un appui financier dans le cadre de travaux de réfection prévu à son siège social;

Attendu que ces travaux visent aussi à améliorer et sécuriser l'accès pour les personnes à mobilité réduite;

Attendu que près de 75 % de la clientèle provient du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 20 000 \$ au Centre-Femme de Beauce inc. et que cette somme soit financée par le Fonds de développement du territoire dans le cadre de l'exercice financier 2016. Cette aide est conditionnelle à la réalisation de l'ensemble du projet.

2016-08-116

PISTE CYCLABLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS DU PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC

Attendu que les municipalités régionales de comté de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce ont un projet commun de construction d'une piste cyclable d'une longueur totale de 29,72 kilomètres;

Attendu que ledit projet viendrait compléter, en circuit protégé, l'itinéraire numéro 6 (route 6) du réseau québécois de la Route Verte;

Attendu que chaque MRC est détentrice d'un bail d'une durée de soixante (60) ans avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (autrefois sous l'appellation du ministère des Transports du Québec), pour l'utilisation d'une emprise ferroviaire abandonnée pour la construction de ladite piste cyclable;

Attendu que la construction dudit projet est évaluée à environ 11,1 millions de dollars;

Attendu que le programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, offre aux municipalités, incluant les MRC, de moins de 100 000 habitants, d'obtenir une aide financière pouvant aller jusqu'à 66 2/3 % pour des infrastructures de type loisirs et sports (ex. : pistes) et de tourisme (ex. : promenades panoramiques);

Attendu que les résolutions des MRC de La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche demandent des aides financières;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que la MRC Robert-Cliche présente au gouvernement du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du Nouveau Fonds chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, et ce, au nom des trois MRC de la Beauce.

2016-08-117

CISSS CHAUDIÈRE-APPALACHES /PROJET OPTILAB

Considérant que le projet OPTILAB se déploie de façon précipitée;

Considérant que les économies substantielles avancées par le ministère de la Santé et des Services sociaux n'ont pas été démontrées, malgré plusieurs demandes répétées des acteurs concernés;

Considérant que le déploiement actuel se fait sans tenir compte des enjeux des régions;

Considérant que le déploiement, s'il s'avère, pourrait signifier la perte de 28 emplois de professionnels en laboratoire sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Considérant que le transport d'échantillons occasionne des pertes et des retards dans les résultats des analyses, ce qui oblige plusieurs patients à reprendre leurs examens (prise de sang, biopsie, ponction lombaire);

Considérant que la population est en droit de s'attendre à un service de qualité et ce sur tout le territoire québécois;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, de demander au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB sur le territoire afin d'assurer un service de qualité aux citoyens de notre région et d'y maintenir les emplois de professionnels en laboratoire.

2016-08-118

TEMPS D'ATTENTE AU SERVICE D'URGENCE

Attendu la durée moyenne du séjour au service d'urgence de l'hôpital de St-Georges;

Attendu que celle-ci dépasse de beaucoup le temps d'attente observé dans les autres services sur le territoire du CISSS de Chaudière-Appalaches;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, de demander à la direction du CISSS de Chaudière-Appalaches de prendre les mesures nécessaires

pour diminuer le temps d'attente au service d'urgence de l'hôpital de St-Georges.

2016-08-119

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 623-2016 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'AUGMENTER LA HAUTEUR MAXIMALE PERMISE DANS LA
ZONE PB-757**

Considérant que ce règlement a pour effet de permettre dorénavant une hauteur de 5 étages dans la zone PB-757;

Considérant que ce règlement est de nature locale et est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 623-2016 de la ville de Saint-Georges.

2016-08-120

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 624-2016 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION
COMMERCES ET SERVICES DE TYPE LOCAL ET RÉGIONAL
DANS LA 127^E RUE (BOUCHERIE ALIMENTATION IDÉALE)**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols – secteur est urbain » en agrandissant une affectation « Commerces et services de type local et régional »;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 624-2016 de la ville de Saint-Georges.

2016-08-121

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT – RUISSEAU JOHNNY-CARON
DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre en 2014 (résolution 122083-12-2014) concernant des travaux d'aménagement dans le cours d'eau Johnny-Caron;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 août 2016

Attendu que ces travaux ont fait l'objet d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le 1^{er} juin 2015 (7450-12-01-02506-01, 401255070);

Attendu que les travaux autorisés consistent à étanchéifier une section du cours d'eau et à le reprofiler dans sa partie aval, sur environ 182 mètres, sur les lots 4 698 841, 4 698 842 et 4 698 865, cadastre du Québec;

Attendu que dans sa résolution 122322-08-2015, datée du 10 août 2015 la Municipalité demande à ce que les travaux soient reportés en 2016;

Attendu la résolution municipale 122729-08-2016 datée du 8 août 2016, dans laquelle la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) de ces travaux et confirme qu'elle prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux;

Attendu que la Municipalité confie la surveillance des travaux au Service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement que la MRC :

- Autorise les travaux d'aménagement dans le cours d'eau Johnny-Caron tels que décrits dans le certificat d'autorisation délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE (7450-12-01-02506-01, 401255070);
- Confirme le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour la surveillance des travaux;
- Autorise la Municipalité de Saint-Benoît-Labre à réaliser les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon les plans et devis s'y rattachant.

2016-08-122

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE –
NOMINATION DE MONSIEUR GAÉTAN LARIVIÈRE À TITRE
D'EMPLOYÉ RÉGULIER**

Attendu que la période d'essai de monsieur Gaétan Larivière est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Larivière au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de

monsieur Gaétan Larivière au poste de technicien en aménagement du territoire et géomatique et technicien aux programmes de rénovation domiciliaire, rétroactivement au 29 juillet 2016.

CORRESPONDANCE

Le directeur général adjoint dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun comité n'a siégé pendant la période estivale.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de juin 2016;
- États financiers mensuels du mois de juillet 2016;
- Bilan trimestriel de la SAAQ;
- Liste des organismes communautaires œuvrant sur le territoire de Beauce-Sartigan;

PROJET DE LOI 106 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Le directeur général adjoint dépose et commente un document résumé du projet de loi 106 présentement à l'étude en commission parlementaire. Un suivi sera fait aux membres du conseil selon l'évolution du projet de loi.

PROJET DE LOI 83 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE MUNICIPALE CONCERNANT NOTAMMENT LE FINANCEMENT POLITIQUE

Le directeur général adjoint dépose et commente un document résumé du projet de loi 83 présentement à l'étude en commission parlementaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens soulignent aux membres du conseil la présence régulière de chiens sur la piste cyclable. Une analyse du règlement existant sera faite lors du prochain comité administratif afin de trouver une solution à ce problème.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 août 2016

2016-08-123

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 15.

Pierre Bégin, préfet

Luc Bergeron, directeur général adjoint